

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 19642

présenté par

Mme Blanc et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 7

Supprimer les alinéas 6 à 11.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les femmes sont davantage exposées que les hommes aux carrières hachées, ce qui les amène à devoir liquider leur retraite tardivement. Maintenir l'âge d'annulation de la décote est donc pénalisant pour les femmes.

Sur un plan plus large, pénaliser les femmes qui ont des enfants futurs cotisants n'est pas une politique opportune.

Tel est le sens du présent amendement